

APPEL À CANDIDATURES
AFTER PULS'ART #9
dimanche 16 juin 2019
Fillé-sur-Sarthe (72)

Le Centre d'art de l'île MoulinSart invite les artistes qui le souhaitent à participer à la 9e édition de l'After Puls'Art, à Fillé-sur-Sarthe (72), en proposant une création en direct le dimanche 16 juin 2019.



© monsieur.R et papa.giBs / École de musique du Val de Sarthe / Noémie Keren / Gildas Bitout Photolux, caravane baleine

Le Centre d'art de l'île MoulinSart

Le Centre d'art de l'île MoulinSart, créé en 2008 par la Communauté de communes du Val de Sarthe, est un lieu de production et de diffusion de l'art contemporain. Situé dans l'ancienne grange à grains d'un moulin remis en activité, à Fillé-sur-Sarthe, le Centre d'art développe, de mars à octobre, un programme de résidences, d'exposition, d'éditions et d'actions de médiation.

Il reçoit le soutien de la Région des Pays de la Loire.

L'After Puls'Art

Chaque année, début juin, le Centre d'art de l'île MoulinSart propose un événement en partenariat avec la manifestation internationale d'art contemporain Puls'Art qui se tient depuis plus de 20 ans au Mans.

L'After Puls'Art, organisé à Fillé-sur-Sarthe, a pour objectif la rencontre privilégiée entre les artistes et le public. Le principe est de proposer au public d'assister à des créations, performances, installations et autres interventions artistiques (vidéo, musique, danse...) en direct, grâce à la présence d'artistes venus transformer le site en atelier, galerie ou scène à ciel ouvert.

Pour le public, il s'agit aussi de participer, en s'initiant à une pratique par le biais d'un atelier (modelage, sérigraphie, cellograph...) ou, en fonction des propositions artistiques éventuellement participatives, aux côtés d'un artiste au travail.

L'événement se déroule le dimanche, en extérieur, bénéficiant du cadre remarquable de l'île MoulinSart.

Aperçu de l'édition 2016

Profil

Artistes professionnels, engagés dans une démarche de création contemporaine. (inscription à la maison des artistes ou statut associatif indispensable)

Artistes désireux de « rencontrer » le public.

Conditions générales Un contrat spécifiant les engagements de la Communauté de communes du Val de Sarthe et de l'artiste (ou du collectif) accueilli sera établi.

- ▷ **Lieu** / Les artistes retenus auront à leur disposition des espaces couverts pour travailler, en extérieur, répartis sur l'île MoulinSart. La proposition pourra « sortir » de cet espace, pour investir le cadre naturel de l'île (installation).
- ▷ **Matériel** / Dans la mesure du possible (technique et budgétaire) et en fonction des besoins, le matériel sera fourni ou pris en charge par l'organisateur. Les fournitures nécessaires devront être mentionnées précisément dans la fiche technique du dossier de candidature. (L'artiste peut, s'il le souhaite, présenter des œuvres réalisées antérieurement à l'événement.)
- ▷ **Déplacement** / En fonction des besoins, un défraiement du trajet aller-retour sera proposé.
- ▷ **Présence** / L'installation des artistes a lieu le samedi après-midi (arrivée possible dès le vendredi soir ou samedi matin, notamment si l'installation l'exige ou en fonction de la longueur du trajet à effectuer, et à 16h le samedi au plus tard). La création en direct a lieu le dimanche toute la journée à partir de 10h avec une pause le midi, jusqu'à 18h.
- ▷ **Logement** / Un logement pourra être mis à disposition (sur le site ou chez l'habitant).
- ▷ **Repas** / Les repas du samedi midi (si l'artiste arrive sur le site dès le samedi matin), du samedi soir et du dimanche midi seront pris en charge par l'organisateur.
- ▷ **Communication** / Une édition de l'événement présentant les artistes participants sera réalisée. Un nombre d'exemplaires leur sera remis.
- ▷ **Rémunération** / Une rémunération de 100 € TTC par candidature retenue est prévue.

Modalités de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- **Une présentation du travail de l'artiste (CV, visuels, textes, article de presse, etc.).**
- **La fiche technique remplie** (version modifiable disponible sur demande).
- **Attestation** d'affiliation à la maison des artistes ou n° de Siren pour les associations

Dossier à envoyer **au plus tard le 15 janvier 2019** par mail, à centre.art@cc-valdesarthe.fr

Les dossiers seront étudiés par un comité artistique composé de professionnels des arts plastiques ainsi que d'élus de la Communauté de communes Val de Sarthe. Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Contact / Véronique Laloue, Médiatrice culturelle / 02 43 57 05 10 / centre.art@cc-valdesarthe.fr

Nom Prénom :

Adresse :
.....

Tél : Email :

Site internet / blog :

N° Siret / Maison des artistes :

Démarche artistique :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Note d'intention pour l'After Puls'Art # 9 :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Liste des matériaux nécessaires (y compris l'outillage) :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Besoins : eau électricité

Hébergement : aucun vendredi soir samedi soir dimanche soir

Frais de déplacement : estimation coût du trajet aller-retour (sur viamichelin.fr) : € x 2 = €

Remarques :
.....
.....